



Communiqué de presse de l'Insee

Le 31 mars 2016,

L'Insee met en place une nouvelle méthodologie pour le calcul des indices de chiffre d'affaires

L'Insee publie aujourd'hui pour la première fois les indices de chiffre d'affaires calculés selon une nouvelle méthodologie. L'institut a décidé d'adapter ses méthodes de production pour mieux prendre en compte les mouvements des entreprises (créations, cessations, changement de secteurs...). Pour cela, les indices de chiffre d'affaires sont désormais calculés non plus sur la base d'un échantillon mais à partir de la totalité des déclarations mensuelles de TVA, soit entre 1 million et 1,5 million de déclarations contre un échantillon d'environ 150 000 unités auparavant.

Quels indicateurs sont concernés :

3 indicateurs seront concernés par cette nouvelle méthodologie :

- Les indices de chiffre d'affaires dans l'industrie et la construction
- Les indices de volume des ventes dans le commerce de détail et les services personnels
- Les indices de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et divers services aux entreprises

Les séries longues ont été recalculées en fonction de la nouvelle méthodologie à compter de janvier 1999. Ces séries sont diffusées aujourd'hui avec les nouveaux indices .

Pour comprendre :

À compter de la date de publication du 31 mars 2016, les indices de chiffre d'affaires seront recalculés depuis janvier 1999 sur la totalité des déclarations mensuelles de TVA, soit les déclarations de 1,5 million de sociétés et entreprises individuelles non financières dont le siège est en France. Ces indices couvriront la France y compris ses départements d'outre-mer, à l'exception de la Guyane et de Mayotte où les entreprises ne sont pas assujetties à la TVA.

Jusqu'à aujourd'hui, en raison de contraintes techniques limitant le volume de l'information traitée, qui sont désormais levées, les indices de chiffre d'affaires étaient calculés à partir d'un échantillon d'environ 150 000 entreprises métropolitaines déclarant la TVA mensuellement. Cet échantillon était renouvelé à la fin de chaque année ; la démographie des entreprises n'était pas prise en compte en cours d'année, ce qui pouvait induire des biais pour les secteurs qui se renouvellent fréquemment.

Les documents pour aller plus loin :

- la note méthodologique [« Ce qui change pour les indices de chiffre d'affaires à compter du 31 mars 2016 »](#)
- la fiche d'information [« Une meilleure prise en compte de la démographie d'entreprises dans les indices mensuels de chiffres d'affaires via une exploitation de l'exhaustivité des déclarations mensuelles de TVA »](#)
- la fiche d'information [« Rénovation de la méthodologie de calcul des indices de chiffre d'affaires – Présentation et analyse des impacts »](#)

Service de presse de l'Insee

Tél : 01.41.17.57.57

bureau-de-presse@insee.fr